

RECONSTRUCTION DE DEUX BÂTIMENTS AGRICOLES SUITE A INCENDIE

Projet de construction de deux bâtiments agricoles destinés au stockage du fourrage en remplacement de ceux existant suite à un incendie.

Maître d'Ouvrage : SAS GRIMAUULT Paille et Fourrage.

Elle est située sous les références cadastrales : « Section YP, Parcelle N° 88, 89 et 91 d'une superficie de 18 160 m² ».

Le terrain est situé dans une ancienne carrière bordée d'un talus sur sa périphérie.

PRESENTATION PROJET

M. GRIMAUULT Thierry gérant de la SAS Paille et Fourrage à été victime d'un incendie concernant deux bâtiments de stockage de paille et fourrage sur le site de « La Croix David » sur la commune de Craon.

Suite à ce sinistre incendie d'origine criminel arrivé le 29 août 2021, pour lequel une enquête de Gendarmerie est encore en cours, l'ensemble du site de stockage de fourrage a été totalement détruit.

Il est donc nécessaire pour la survie de l'entreprise de 18 salariés de la société SAS Paille et Fourrage de reconstruire au plus vite deux bâtiments se stockage de paille et fourrage en remplacement de deux existant qui ont été détruits.

Ces deux bâtiments feront 30 x 60 m et auront une capacité de stockage de 20 000 M3 chacun.

EXPLICATION MAITRE D'OUVRAGE

Il nous faut pouvoir monter de nouveaux hangars de stockage au plus vite, afin que nous ayons, au plus tard, pour la récolte prochaine, soit juin 2022, un endroit pour mettre notre fourrage à l'abris.

La qualité de notre fourrage et l'avenir de notre société en dépendent.

En effet, nous avons une clientèle d'éleveurs à fournir avec un produit de qualité.

De plus, nous avons mis en route en juillet 2021, une nouvelle unité de production de granulés et de farine de paille, que nous devons alimenter avec de la belle paille (qui était également sur ce site de stockage).

Ainsi, suite à ce sinistre, l'approvisionnement de notre unité de production, et les livraisons chez les agriculteurs sont devenus très compliqués.

C'est toute une réorganisation à mettre en place, sans compter l'investissement en temps et financier que cela engendre.

Afin que notre entreprise perdure, il nous est indispensable, aujourd'hui, de reconstruire des hangars de stockage, et ce, dans les plus brefs délais.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous pourrez porter à notre demande.

DESCRIPTIF DU SITE

La parcelle comportait :

- Repère A : Bâtiment de stockage de Paille de 30 x 80 m soit 2400 M2
- Repère B : Bâtiment de stockage de Paille de 20 x 67,50 m soit 1350 M2
- Repère I : Une réserve incendie de 120 m3

DESCRIPTION DU BATIMENT

L'ossature des bâtiments de fourrages sera réalisée en acier de couleur gris anthracite « Ral 7016 ».

La toiture des deux bâtiments sera traitée en bac acier de couleur anthracite « Ral 7016 ».

L'intégralité des bâtiments seront ouvert sur les 4 faces.

RESEAUX

Les bâtiments ne seront n'y raccordés en eau, en électricité, en téléphone et égout.

Les eaux pluviales seront drainées sur la parcelle par des tranchées drainantes.

RESERVE D'INCENDIE

Une réserve incendie existante (repère I) d'une capacité de 120 m³ se trouve à plus de 50 m du bâtiment le plus proche.

CAPACITE DE STOCKAGE

La capacité de stockage des deux bâtiments sera de 40 000 M3.

Un dossier ICPE est actuellement en cours d'élaboration.

SECURITE INCENDIE

Afin d'éviter un autre incendie d'origine criminel, plusieurs précautions seront mise en place :

- Une clôture en grillage rigide d'une hauteur de 1,80m sera positionnée sur le pourtour de la parcelle.
- Un portail en acier d'une hauteur de 1,80m sera également positionné sur l'accès à la parcelle.
- Un système de vidéosurveillance sera positionné sur l'intégralité du site.
- La réserve incendie sera évidemment conservée à l'identique.
- Une distance importante entre les 2 bâtiments à reconstruire d'environ 60 m sera mise en place afin d'éviter en cas d'incendie d'un bâtiment d'embraser le deuxième.